



Procès-Verbal

Séance du mardi 23 mai 2017 à 17h00
Galerie Alpine, Villars-sur-Ollon

Présents :

Sophie Scott
Rob Scott
Cat Saunders
Lee Johnson

1. Introduction

La séance de ce jour a pour but de fonder l'association « Galerie Alpine et Atelier ».

2. Approbation des statuts de l'Association

Les statuts présentés par Sophie Scott ont été approuvés à l'unanimité.

3. Structure du Comité

Il a été décidé de restreindre le Comité de base à quatre personnes pour des raisons organisationnelles. Sont élues au comité les personnes suivantes :

- Présidente : Sophie Scott
- Vice-président : Robin Scott
- Trésorière : Catherine Saunders
- Secrétaire : Lee Johnson

Des sous-commissions seront créées en fonction des besoins de l'association et des événements organisés ponctuellement.

D'autres rôles ont été discutés, ceux-ci seront convenus lors de la prochaine réunion.

4. Présentation du business plan :

Sophie Scott présente le business plan pour les six prochains mois. Un prêt d'investissement de CHF 3'000 sera mis en place par Sophie Scott pour sécuriser le loyer de l'Atelier. Il s'agit d'un investissement remboursable en fonction du succès futur de la galerie. Les autres éléments clés discutés comprennent :

Les coûts de démarrage, dû par l'association le premier mois, sont :

- CHF 400.- en raison de l'équipement indispensable :
 - Assurance Swiss Caution
 - Connexion internet à la galerie
 - Équipement de bureau au nom de l'association (papier en-tête, cartes, etc.).

Par la suite, les frais suivants seront pris en charge par l'association :

- Loyer : CHF 2'000
- Frais annexes : abonnements (internet, téléphone, etc.) et autre équipement nécessaire à la bonne conduite de la galerie.

La trésorerie opérationnelle sera couverte par des fonds provenant des cours d'art. Il a été décidé de maintenir le pourcentage prélevé par l'association à 10% des revenus générés. Le solde reste aux mains de ceux qui donnent les cours.

Le comité décide des heures d'ouverture selon des facteurs saisonniers ou en fonction des évènements locaux. Une ligne directrice pour les heures d'ouverture a été fixée comme suit :

- Haute saison :
 - Lundi : fermé
 - Mardi à vendredi : 10h-13h et 15h-18h
 - Samedi : 10h-13h et 14h-18h
 - Dimanche : 14h-18h
- Basse saison :
 - Lundi : fermé
 - Mardi à samedi : 13h-18h
 - Dimanche : fermé

Actions : Sophie Scott amende certains mots du business plan, en particulier les occurrences de « membres fondateurs » qui doivent être remplacés par « membres actifs ».

5. Cotisations

Pour les membres « **actifs** » la cotisation annuelle suivante est convenue (en CHF) :

- CHF 3'000.-, payable mensuellement.
- Pour 2017, il sera demandé à chaque membre actif de payer CHF 1'500.- payable mensuellement.

Pour les membres « **amis** » il est décidé de plusieurs options d'adhésion. Par ailleurs les cotisations seront réduites de moitié les six premiers mois, par rapport au business plan initial. Ils seront par la suite fixés pour une période d'un an, du 1er janvier au 31 décembre.

Les cotisations annuelles suivantes pour les membres « amis » sont convenues (en CHF) :

- Individuel : 50.-
- Couple : 60.-
- Famille : 70.-





- Entreprise : 250.-

Les détails du pack de bienvenue seront discutés lors de la prochaine réunion ainsi que les offres de patronage.

6. Contrat pour artistes exposants temporairement

Les deux projets de contrat pour artistes exposants temporairement leurs œuvres dans la galerie ont été discutés en mettant particulièrement l'accent sur les frais. Les deux options sont (a) pour une durée de 1-3 mois et (b) pour une durée de 6 mois.

Il est convenu qu'il doit y avoir plusieurs options quant au loyer à payer et au paiement des commissions : certains artistes préfèrent ne payer aucun droit de location et seulement une commission, tandis que d'autres souhaitent payer des frais de location avec un pourcentage de commission inférieur.

Il est convenu que, bien que les artistes exposants temporairement puissent profiter d'un sous-ensemble de prestations accordées aux membres de la galerie pendant la durée de leur contrat, ils ne seront pas automatiquement membres en signant un contrat d'exposition temporaire.

L'espace mural exact à attribuer à ces artistes doit être discuté lors de la prochaine réunion.

Actions : Sophie Scott souhaite créer plusieurs types de contrat pour artistes exposant temporairement.

7. Divers

La prochaine réunion aura lieu le mardi 30 mai 2017 à 17h00 à la Galerie Alpine, Villars-sur-Ollon.

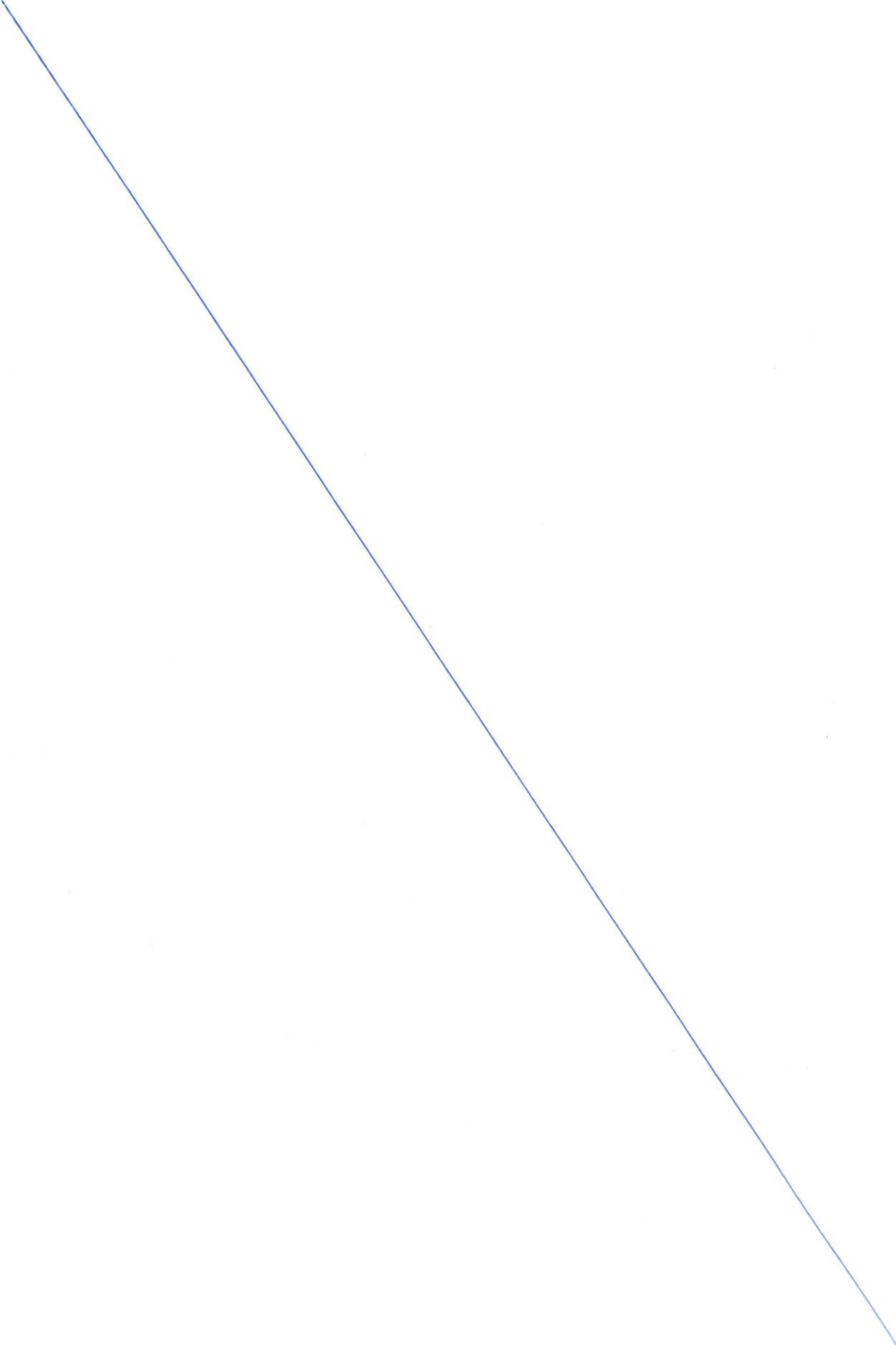
La séance est levée à 18:30

Sophie Scott (Présidente)

Rob Scott (Vice-Président)

Cat Saunders (Trésorière)

Lee Johnson (Secrétaire)





Légalisation No 30'014.-

Sans responsabilité quant au contenu du document, le soussigné François BIANCHI, Notaire à Aigle, pour le canton de Vaud, atteste l'authenticité de la signature apposée ci-devant de : _____

Nom : SCOTT _____

Prénom : Sophie _____

Domicile : Gryon _____

Nom : SCOTT _____

Prénom : Robin _____

Domicile : Gryon _____

Nom : SAUNDERS _____

Prénom : Catherine _____

Domicile : Chesières _____

Nom : JOHNSON _____

Prénom : Lee _____

Domicile : Villars-sur-Ollon _____

Justificatif : comparaison de signature (présentation d'une pièce officielle) _____

Aigle, le vingt-trois août deux mille dix-sept. _____

